Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15 Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

<u>Présents</u>: Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs: Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

Absents:

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2021-025

OBJET : AFR - Adoption du compte de gestion 2020 de l'AFR et affectation du résultat sur le budget 2021

<u>Jacques ILLIEN présente</u> aux élus du conseil municipal le compte de gestion de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R) envoyé par la trésorerie.

Jacques ILLIEN rappelle que

- ▶ Cette association foncière de remembrement est en sommeil depuis plusieurs années ce qui explique qu'aucune écriture de recettes ou dépenses n'ait été passée, en 2020, en fonctionnement ou en investissement.
- La commune va réactiver cette association, la chambre d'agriculture ayant désigné ses nouveaux représentants pour le mandat 2020 2026.

Jacques ILLIEN précise que

- Le compte de gestion présente un solde excédentaire de 761,14 €.
- ▶ Ce solde excédentaire sera affecté sur le budget A.F.R 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2020 de l'AFR et acte le montant de 761,14 € à affecter sur le budget 2021 de l'A.F.R.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 14 décembre 2021, Acte rendu exécutoire après publication, le 15 décembre 2021 Le maire, François DEYSSON